

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****ARBITRAGE RELATIF A L'INCIDENT DE L'« ENRICA LEXIE »  
(LA REPUBLIQUE ITALIENNE C. LA REPUBLIQUE DE L'INDE)**

LA HAYE, LE 27 NOVEMBRE 2018

**Nomination par l'Inde du Dr Pemmaraju Sreenivasa Rao en qualité d'arbitre**

Le 26 novembre 2018, la République de l'Inde a nommé le Dr Pemmaraju Sreenivasa Rao en tant qu'arbitre dans l'*Arbitrage relatif à l'incident de l'« Enrica Lexie » (Italie c. Inde)*.

Le Dr Pemmaraju Sreenivasa Rao succède à M. le juge Patibandla Chandrasekhara Rao, qui est décédé le 11 octobre 2018, en tant que membre du Tribunal arbitral. En cas de décès d'un membre du Tribunal arbitral, l'article 6 du Règlement de procédure prévoit :

*1. In the event of incapacity, withdrawal or death of an arbitrator during the course of the proceedings, a substitute arbitrator shall be appointed:*

*(a) Where the arbitrator being replaced was originally appointed by one of the Parties in accordance with Articles 3(b) or 3(c) of Annex VII to the Convention, by the Party making the original appointment if possible within thirty (30) days, or otherwise not later than sixty (60) days, from the date of the incapacity, withdrawal or death of an arbitrator.*

[...]

*2. In such an event, the proceedings shall resume at the stage where the arbitrator who was replaced ceased to perform his or her functions, unless the Arbitral Tribunal decides otherwise.*

À ce jour, les Parties ont échangé des écritures portant sur la compétence du Tribunal et sur le fond de l'affaire. Le 30 septembre 2016, l'Italie a présenté son Mémoire. Le 14 avril 2017, l'Inde a soumis son Contre-Mémoire, par lequel elle répond au Mémoire de l'Italie, soulève plusieurs exceptions à la compétence du Tribunal et à la recevabilité des demandes de l'Italie, et présente des demandes reconventionnelles. Le 11 août 2017, l'Italie a présenté sa « Réplique sur le fond – Contre-Mémoire sur la compétence – Contre-Mémoire sur les demandes reconventionnelles présentées par l'Inde ». Le 15 décembre 2017, l'Inde a soumis sa « Duplique sur le fond – Réplique sur la compétence – Réplique au Contre-Mémoire de l'Italie sur les demandes reconventionnelles présentées par l'Inde ». Le 9 mars 2018, l'Italie a présenté sa « Duplique sur la compétence et sur les demandes reconventionnelles présentées par l'Inde ».

En raison de l'état de santé de M. le juge Rao, l'audience qui devait initialement se tenir à l'automne 2018 a été reportée. De nouvelles dates pour l'audience seront fixées prochainement, en consultation avec les Parties. Des informations supplémentaires seront publiées à cet égard dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA dès qu'elles seront disponibles.

De plus amples informations concernant la procédure sont disponibles dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA (<https://pca-cpa.org/en/cases/117/>).

Contact : Cour permanente d'arbitrage  
Courriel : [bureau@pca-cpa.org](mailto:bureau@pca-cpa.org)